

EXTRAIT **du Registre des Arrêtés du Maire**

Arrêté n° ATR2025_169

OBJET : RESERVATION DE PLACES DE STATIONNEMENT SITUÉES DEVANT LE LOCAL A CÔTÉ DE LA GARE POUR DEMOLITION.

Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse,

VU les articles L 2211-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article R 610-5 du Code Pénal

VU l'arrêté municipal du 14 Janvier 2000 portant règlement général de voirie pour la commune de Saint-Vincent de Tyrosse,

VU la demande de la société LAPEYRE ET FILS, de réserver les places de stationnement nécessaires à la démolition du local situé à côté de la gare.

CONSIDERANT qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour réserver les emplacements de stationnement nécessaires à la démolition du local.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du mardi 15 juillet 2025 à 07h00 au mercredi 23 juillet 2025 à 18h00, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur les emplacements situés devant le local à côté de la gare. Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules nécessaires à la démolition.

ARTICLE 2 : Durant la démolition, les places de stationnement situées devant le local, devront être uniquement utilisées par le demandeur.

ARTICLE 3 : Les dispositifs nécessaires à la matérialisation du périmètre seront mis en place par le demandeur. Ce dispositif devra être réglementaire et mis en place dès que cela sera nécessaire.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : M. le Maire est chargé de l'application du présent arrêté dont une copie sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Vincent de Tyrosse,
- M. le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Saint-Vincent de Tyrosse,
- M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- M. le Responsable de Service de Police Municipale
- ENTREPRISE LAPEYRE ET FILS (etudes@sarl-lapeyre.fr).

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mairie de Saint-Vincent de Tyrosse

24 Avenue Nationale

40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

05 58 77 00 21 – contact@tyrosseville.com

www.ville-tyrosse.fr

Acte réglementaire rendu exécutoire
par publication sur le site de la Ville le

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le 2 juillet 2025



3/07/2025
Le Maire,



Le Maire,

Régis GELEZ